



Approbation du compte rendu de la réunion du 10 mai 2021.

Le Conseil Municipal, réuni le 14 juin 2021 sous la présidence de Monsieur Jean-Michel CHEVALIER, Maire

BON SCOLAIRE

- Maintien des bons scolaires à 30 € aux enfants de la commune scolarisés hors commune de la 6^{ème} et ayant au maximum 16 ans dans l'année.
- Délivrés à partir du lundi 2 août 2021 sur présentation du livret de famille et justificatif de domicile. Un certificat de scolarité sera ensuite déposé en mairie.

SERVICES COMMUNAUX – RESTAURATION SCOLAIRE ET APS

Fixation des tarifs pour l'année 2021-2022 :

- **Restauration scolaire** : maintenir les prix du repas Enfants et Adultes.
 - Repas enfant : 3.90 €
 - Repas Adulte : 6.00 €
 - Contribution (panier repas) : 1.20 €
pour enfants avec un P.A.I. uniquement
- **Accueil périscolaire** : maintien des tarifs de l'année passée, avec paiement au quart d'heure.
 - ✓ Tranche 1 (QF < 400 €) : 0.92 € /h.
 - ✓ Tranche 2 (QF entre 400 € et 650 €) : 1.04 € /h.
 - ✓ Tranche 3 (QF entre 651 € et 950 €) : 1.16 € /h.
 - ✓ Tranche 4 (QF entre 951 € et 1250 €) : 1.24 € /h.
 - ✓ Tranche 5 (QF > 1251 €) : 1.36 € /h.

Service Restaurant Scolaire pour la rentrée 2021-2022 :

- Décide Le retour à la Cuisine confectionnée sur place par la cantinière sera effectif au mois de septembre 2021, avec continuité du service à la salle culturelle, jusqu'à la mise en service de la future cantine, à la salle du foyer rural.

ASSAINISSEMENT – RUE ROLIEU

- Accepte le montant des travaux estimatif pour l'assainissement « rue rolieu » :

LOTS	NATURES TRAVAUX	Montant TTC
	TOTAL TRANCHE FERME	193 836.00
	TOTAL TRANCHE CONDITIONNELLE	61 248.00
	TOTAL BUREAU D'ETUDE -MAITRISE D'OEUVRE	16200.00

TOTAL GLOBAL

271 284.00

La tranche Ferme correspond à la Rue Rolieu (sur la route départementale 163).

La tranche conditionnelle comprend « Zone artisanale intercommunale » et « Rue Rolieu » (axe communale : Pécot-Roinsard).

Il reste à voir l'acquisition terrain TESSIER pour la mise en place de la pompe de refoulement.

Des aides financières de l'agence de l'eau par le biais de la CCCD pourraient être accordées.

JURES D'ASSISES 2022

En application de la loi n°78-788 du 28 juillet 1978 modifiée ; de la circulaire n°79.94 de Monsieur Le Ministre de l'Intérieur en date du 19 février 1979 et du Code de Procédure Pénale, et comme chaque année, il doit être procédé au tirage au sort des personnes susceptibles de siéger en qualité de juré, aux Assises de Loire Atlantique, en 2022.

Le tirage au sort portant sur les listes électorales de Juigné les Moutiers et de Saint Julien de Vouvantes a donné, selon le 1er procédé, les résultats suivants :

- **DRUCKER Fabrice, Claude, Gérard** né le 22/06/1968 à Maisons-Alfort (91) domicilié à Juigné les Moutiers « 16 rue de la Mairie»,
- **LAHUE épouse LEFEBVRE Marina, Patricia** , née le 04/05/1982 à Châteaubriant (44) domiciliée à Saint Julien de Vouvantes « Le Challonge »,
- **BERGER Carole** née le 31/10/1971 à Bergerac (24) domiciliée à Saint Julien de Vouvantes « La Montagne »

TRAVAUX TOITURE ECOLE PUBLIQUE

- Acceptation du devis présenté par l'entreprise CHERRUAULT-TESSIER pour la réfection totale de la couverture en ardoises de l'école publique pour un montant total TTC de 28 722.27 €.

Fait à St Julien de Vouvantes, le 9 avril 2021.

Le Maire,
Jean-Michel CHEVALIER